

La step intercommunale dont Luins ne veut pas



Feu vert pour réaliser une mégastep à l'est de Gland

Équipement

L'Association pour l'épuration des eaux de La Côte (APEC) a voté en faveur de ce projet évalué à 150 millions. Opposée, Luins va se battre

Quand on projette de construire une station d'épuration (step) géante pour 120 000 équivalents habitants, la première grosse difficulté qui se présente, c'est de trouver un site convenable. Jeudi soir, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) a décidé, à une très large majorité de ses membres délégués de 21 communes, que cette step régionale se fera au Lavasson, à l'est de Gland.

Ce choix sous-entend que la Ville de Nyon se ralliera au projet et détruira sa propre step à l'Asse, qu'elle aurait de toute façon dû rénover à grands frais pour se mettre en conformité avec la loi sur le traitement des micropolluants. Cela implique aussi que cinq communes d'Asse et Boiron, raccordées à Nyon, suivront. Il est probable que les steps de Chésereux-Gingins et de Prangins, vieillissantes, disparaîtront aussi. L'APEC, qui a choisi d'être le maître de l'ouvrage afin d'accélérer la manœuvre (sa propre step arrive en fin de vie), devra négocier à quelles conditions ces partenaires rejoindront le projet.

«D'ici à décembre 2019, notre priorité sera de négocier ce que chacun mettra dans ce que nous appelons «le panier de la mariée», qui comprend les engagements fi-

nanciers liés à la construction des nouveaux collecteurs et des nouvelles stations de pompage, ainsi que la désaffectation et l'amortissement des anciennes steps», explique Yves Reymond, président du comité directeur de l'APEC.

L'année 2020 sera consacrée à la création d'une nouvelle entité régionale et à l'adoption de ses statuts par les Communes. La construction est prévue entre 2023 et 2024. Parallèlement, la Ville de Gland devra faire passer un plan partiel d'affectation devant son Conseil communal. Ce planning ne tient pas compte des éventuels recours ou référendums.

Or, les positions défendues par la Commune de Luins pour s'opposer à la dimension et à l'emplacement de ce projet sont partagées par de nombreux citoyens réunis dans l'Association Stop Step Gland. Parmi les nombreux arguments avancés, il y a le manque d'étude d'impact. Syndic de Luins, Claude Gagnard revient sur le manque de transparence des porteurs du projet. «On a demandé une étude pour la recherche d'un site entre Nyon et Gland, ce qui serait plus logique vu que la population est surtout concentrée du côté de Nyon. On n'a jamais reçu de réponse. D'ailleurs, jeudi soir, il n'y a eu aucun débat avant la décision de l'APEC. D'autre part, il a fallu attendre ce préavis pour apprendre qu'une indemnité de 200 000 francs avait été promise à l'actuel propriétaire du site du Lavasson. Cet exemple illustre bien l'opacité des démarches entreprises. On va continuer à se battre.» **Yves Merz**